



**Monsieur Alexis MEYER
Directeur des Affaires Sociales
FFA
26 boulevard Haussmann
75311 PARIS CEDEX 09**

Paris, le 01 décembre 2017

Monsieur le Directeur,

Swiss Life, adhérente de la FFA, vient d'annoncer sa décision unilatérale de quitter le RPP et la gestion du BCAC / B2V pour devenir l'assureur direct de ses salariés.

Ce faisant, Swiss Life transgresse les conventions collectives de l'assurance et notamment les dispositions de l'article 39 du Règlement du RPP, qui s'appliquent à elle par l'effet de son adhésion à la FFA.

Nos fédérations demandent solennellement à la FFA, mandataire des entreprises adhérentes, de faire respecter les conventions collectives, y compris par Swiss Life, et de défendre le RPP comme elle y est engagée par sa signature des accords et avenants du règlement du régime.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Les Fédérations syndicales représentatives de la branche Assurances
CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA